



RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

PROTOCOLE DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Contexte

Suite aux décisions gouvernementales, l'école de musique de la Communauté de communes est fermée depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place par les professeurs et a permis de maintenir un contact régulier avec une majorité des élèves.

Pour permettre une réouverture dans de bonnes conditions pour les élèves et les professeurs à la rentrée de septembre, un protocole sanitaire a été élaboré afin de respecter les préconisations des autorités sanitaires.

L'école de musique regroupe 220 élèves et 19 professeurs de musique qui interviennent sur 7 communes et dans 10 salles :

- ✓ Avesnes-le-Comte : Espace Danielle Mitterrand (salle de musique)
- ✓ Aubigny-en-Artois : Salles de musique (1 et 2) au dessus du cyber, l'ancienne bibliothèque, l'ancienne gare
- ✓ Berlencourt-le-Cauroy : Salles de musique à la médiathèque
- ✓ Izel-lez-Hameau : Salle de musique et espace multi-loisirs
- ✓ Pas-en-Artois : Salle de musique au dessus de la mairie
- ✓ Savy-Berlette : Salles de musique à l'espace temps libre

La réouverture de l'école de musique implique de modifier le fonctionnement habituel en mettant en place des mesures d'hygiène adaptées.

Prévention sanitaire

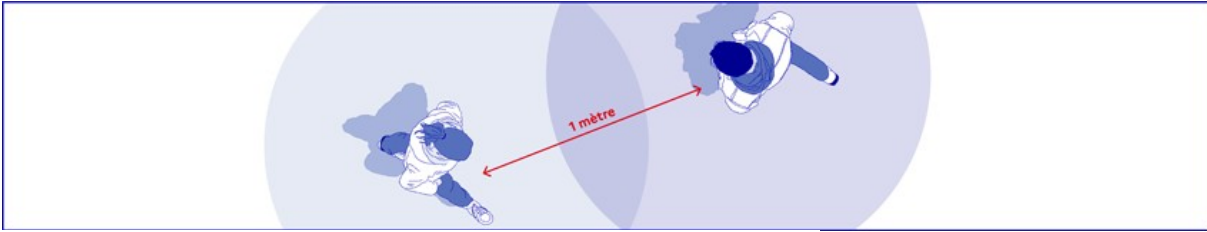
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils doivent s'engager à ne pas mettre leurs enfants à l'école de musique en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

En cas de symptômes ou de fièvre, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école de musique.

Les professeurs devront procéder de la même manière.

Respect strict des gestes barrières



Rester à plus d'un mètre de distance les uns des autres dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords des locaux, couloirs, escaliers paliers, sanitaires, ...)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Se laver les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Des flacons de solution hydro-alcoolique seront à la disposition des élèves et de professeurs pour se laver les mains à l'arrivée dans la classe et à la fin du cours.



ron
ons



ma



Le lavage des mains

Le lavage des mains est indispensable. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage en utilisant une serviette en papier jetable.

Il doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'école de musique ou avant d'entrer en cours
- avant et après être allé aux toilettes
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- en rentrant à son domicile

Les échanges manuels de matériel sont à proscrire (livre, crayon, etc..). S'ils ne peuvent être évités, accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transport d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école de musique doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière doit faire l'objet d'une sensibilisation et d'une surveillance. Le non-respect de ces règles entraînerait une exclusion (élèves et professeurs).



✓ Le port du masque

Le virus se transmet par gouttelettes émises lors de la parole, de la toux ou d'éternuements, par contact direct ou en touchant des surfaces exposées.

La transmission par les aérosols lors de la parole, du chant, ou du souffle est confirmée.

La pratique musicale, tous instruments confondus, peut impliquer des transmissions entre les individus de manières très variables.

Il convient donc pour les professeurs et les élèves de plus de 11 ans de porter un masque (à fournir

par les parents) en tout temps, sauf si celui-ci gêne la pratique artistique (instruments à vents, chant). Dans ce cas précis exclusivement le port du masque ne peut être rendu obligatoire mais il conviendra alors aux professeurs de respecter une distance de 2 mètres avec les élèves.

L'utilisation d'un plexiglass est indispensable pour les projections directes (chant, cuivres, flûte traversière...).



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

✓ La ventilation des classes et autres locaux

Les locaux sont aérés toutes les 3 heures, pendant 15 minutes.

Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, celle-ci est maintenue en position de fonctionnement, sans recyclage de l'air intérieur.

✓ Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels

Les locaux doivent être nettoyés/désinfectés régulièrement à l'aide d'un détergent usuel (de la zone la moins sale à la plus sale), puis un rinçage et une désinfection doivent avoir lieu quotidiennement (désinfectants respectant la norme virucide NF EN 14476). Les opérations de nettoyage ne doivent pas être réalisées en présence des élèves.

Les **surfaces de contact usuelles (poignée de porte, interrupteur, ...)** et les **instruments partagés** font l'objet d'un nettoyage-désinfection avant et après chaque utilisation.

L'utilisation de lingettes à usage unique est conseillée.

Une attention particulière sera accordée au nettoyage-désinfection des sanitaires.

En raison de l'abrasivité de ces produits ou des procédés de désinfection, le nettoyage de certains équipements et instruments n'est pas possible. De ce fait leur usage doit être proscrit sauf à ce que l'élève apporte son propre équipement/instrument.

Les cuivres doivent vider leurs clés d'eau dans une poubelle fermée afin d'éviter tout risque de contamination via la condensation.

Il faut veiller à l'espace où les élèves posent leurs affaires (boîtes d'instrument, sac, ...), il doit être facilement nettoyable.

Chaque élève vient muni de son propre petit matériel (stylo, cahier, carnet etc...).

✓ Fréquence

Le nettoyage et la désinfection des sols doit être réalisé au minimum une fois par jour dans toutes les salles et zones de passage.

Le nettoyage et la désinfection des surfaces et objets fréquemment utilisés doit être réalisé plusieurs fois par jour :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, porte savon, robinets, chasses d'eau, interrupteurs...)
- Points de contact : poignées de porte, rampe d'escalier, interrupteurs

En complément du traitement quotidien, lorsque des élèves se succèdent dans une salle, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels (pupitres, batterie, piano et siège) doit être réalisé entre chaque élève.

Voici un tableau des produits compatibles avec les matières, il convient de vérifier les matières des batteries et des pianos afin de ne pas les détériorer tout en appliquant la désinfection obligatoire.

✓ Modalités de circulation dans les bâtiments

L'objectif est de limiter la circulation dans les bâtiments. Il conviendra de suivre les indications fournis. L'accès des locaux aux parents est strictement interdit (sauf cas particuliers : handicap...). Un sens de circulation (une entrée et une sortie différente) est obligatoire. Il faut veiller également à limiter le croisement d'élèves de différentes salles (planning de différents professeurs).

L'arrivée doit se faire à l'heure précise. Pour les groupes, les élèves doivent attendre à l'extérieur en respectant les distances, le professeur invitera les élèves à rentrer un par un dans la salle.

La porte du bâtiment/de la salle de cours doit rester ouverte ou le cas échéant ouverte par le professeur uniquement et ce afin de limiter les contacts sur les poignées de portes.

Le départ a une importance capitale dans la limitation des croisements des élèves. Il convient donc aux parents d'être ponctuels afin de ne pas surcharger les locaux.

Matière	Compatibles	Incompatibles
Revêtements non réversibles		
Polyester	Alcool, eau de javel, eau oxygénée 3%, norme 14476	Acétone, éthers
Acrylique-polyuréthane	Alcool, eau de javel, eau oxygénée 3%, normes 14476	Acétone, éthers
Polyuréthane	Alcool, eau de javel, eau oxygénée 3%, normes 14476	Acétone, éthers
Revêtements réversibles		
Gomme laque, Benjoin, Sandaraque, Elemi, Colophane	En attente de validation	Alcool, acétone, éther, attention à l'eau qui peut les blanchir, eau oxygénée, naphta lourd, eau de javel
Nitrocellulosique	En attente de validation	Alcool, acétone, éther, attention à l'eau qui peut les blanchir, eau oxygénée, eau de javel
Huiles (lin, amande douce)	En attente de validation	Alcool, acétone, éther, essence de térébenthine, naphta lourd, eau oxygénée, eau de javel
Cire abeille	En attente de validation	Alcool, acétone, éther, essence de térébenthine, naphta lourd, eau oxygénée, eau de javel
Matières		
Revêtements plastiques : à préciser car très variable	Eau oxygénée	Acétone, éthers, alcool
Bois tropical brut	Sanytol, alcool	Sani-cloth, eau de javel, eau oxygénée 30%
Bois tempéré brut	Sanytol, alcool	Sani-cloth, eau de javel, eau oxygénée 30%
Bois tropical teinté	Eau oxygénée, 3% (10 vol)	Alcool, sani-cloth, eau de javel, eau oxygénée 30%
Bois tempéré teinté	Eau oxygénée, 3% (10 vol.)	Alcool, sani-cloth, eau de javel, eau oxygénée 30%
Alliages métalliques	Alcool	-

Les poubelles doivent être équipées de sacs, lavées et vidées chaque jour. Dans la mesure du possible elles doivent être fermées avec un système d'ouverture à pédale.

✓ Capacité d'accueil

La capacité d'accueil dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture.

✓ Dimensionnement

Le respect de la distanciation physique est une condition sanitaire indispensable. Il convient pour chaque antenne et chaque salle d'évaluer la capacité d'accueil à partir des superficies disponibles des locaux ainsi que d'une visite pour une étude de la disposition des salles.

L'utilisation de plusieurs salles pour accueillir un nombre d'élèves donnés pose la question du nettoyage et de la désinfection : la charge de travail des agents d'entretien pourrait augmenter considérablement.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Les salles de cours doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins 1m entre les tables (soit 4m² par élève, à l'exception de ceux placés contre un mur, une fenêtre, un meuble).

La salle doit être ventilée.

Il revient aux responsables de l'école de musique d'organiser la reprise dans le respect de ces règles et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves. Un plan de chaque salle de chaque antenne sera réalisé avec le taux d'occupation maximum.